

**Secrétariat**

Distr. générale
28 août 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 23 août 2019, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente du Japon auprès
de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial Ayame 2 (voir annexe).



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par le Japon*

Ayame 2 (ECS-b)

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	1980-018A
Nom de l'objet spatial	Ayame 2 (ECS-b)
État d'immatriculation	Japon
Date et territoire ou lieu de lancement	22 février 1980 à 8 h 35 UTC ; Centre spatial de Tanegashima, Kagoshima (Japon)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	820,54 minutes
Inclinaison	7,44 degrés
Apogée	35 499 kilomètres
Périgée	9 811 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Démonstration de technologies relatives à la communication par ondes millimétriques

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Modification dans l'exploitation	
Date à laquelle l'objet spatial a cessé d'être fonctionnel	25 février 1980 UTC
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA)
Lanceur	Lanceur N-I, vol n° 6
Autres renseignements	Principaux paramètres de l'orbite relevés au 11 mars 2019 ; Organisme chargé du lancement : Agence nationale de développement spatial du Japon

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.